

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 900 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 11 élèves à Cheltenham (Angleterre) du 12 au 20 novembre 1998 (échange scolaire).

- 2 040 F au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 29 élèves à Krumbach (Allemagne) du 14 au 23 octobre 1998 (échange scolaire).

- 2 880 F à l'école élémentaire Edouard Herriot pour l'accueil de 65 élèves de Fribourg (Allemagne) du 23 au 28 novembre 1998 (échange culturel et linguistique).

- 2 016 F à l'AROEVEN, pour l'accueil de 12 jeunes de Pavie (Italie) du 27 juillet au 9 août 1998 (échange culturel et linguistique).

Les subventions ne seront versées que sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 7 836 F, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.06.6574.94036.00400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.